

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 7 septembre 2017

19 Musée Gallé-Juillet - collection de peintures - procès-verbal de récolement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | | |
|---------------|-------------|----------------|
| M. CABARET | Pouvoir à : | M. LEMAIRE |
| Mme CARLIER | Pouvoir à : | Mme CAPON |
| Mme MOUSSATEN | Pouvoir à : | Mme DUHIN |
| M. LELONG | Pouvoir à : | Mme FAZAL |
| Mme SAVAS | Pouvoir à : | M. ATAKAYA |
| M. BOULHAMANE | Pouvoir à : | Mme SOKOLONSKI |
| M. SERTAIN | Pouvoir à : | Mme DUCHATELLE |

- Consellères municipales & consellers municipaux :

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

- Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Le musée Gallé-Juillet étant labellisé Musée de France, ses collections sont inaliénables et imprescriptibles. Elles doivent faire l'objet d'une inscription sur un inventaire et leur récolement doit être effectué tous les dix ans.

Pour répondre à cette obligation, la Ville de Creil a procédé au récolement de la collection de peintures du musée Gallé-Juillet de juin à août 2017, puis un procès verbal a été dressé.

Il vous est demandé de valider le procès verbal du récolement des peintures du musée Gallé-Juillet.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017
En préfecture le 05/10/2017
Déposé le 03/10/2017
ID : 060-216001-20171002-REG171002019-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 7 septembre 2017,
Vu le procès-verbal de récolement ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de valider le procès verbal du récolement des peintures du musée Gallé-Juillet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 03 OCT. 2017 Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03/10/2017
et publication ou notification le 03/10/2017
affiché le 03/10/2017
CREIL, le 03/10/2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

